

Décision

Générale

colonial

Décision n° 553 04/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois pour en jouir à Camaret-sur-Mer (Finistère), est accordé à M. Broise, chiffreur de 1^{er} classe. M. Broise accompagné de son épouse rejoindra son lieu de congé par voie aérienne pour compter du 17 juin 1948 et voyagera aux frais du budget local (assimilation : 2^e catégorie).